

Résolutions du 19 septembre 2016

1. À propos du document « forces, faiblesses, opportunités, menaces (FFOM) »

Proposition :

Que le document Constats des forces, faiblesses, opportunités et menaces du quartier Mercier-Est serve de base au travail des membres du comité de développement social afin d'arriver au choix d'une priorité, qu'il agisse comme diagnostic de la population vulnérable de Mercier-Est et qu'il soit adopté tel que bonifié.

Proposé par: Léo Fortin

Appuyé par: Lorraine Lessard

2. Concernant le choix de la priorité de quartier

Proposition :

- CONSIDÉRANT le plan d'action intégré de Solidarité Mercier-Est adopté le 28 avril 2015.
- CONSIDÉRANT que le cœur de notre action en est un de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale.
- CONSIDÉRANT l'adoption de la définition d'un projet collectif par le comité de développement social le 20 juin 2016.
- CONSIDÉRANT l'adoption de l'analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces de nos 6 priorités de quartier.
- CONSIDÉRANT le diagnostic du comité aviseur à l'égard que la priorité de quartier « vie de quartier » est :
 - La plus englobante possible.
 - La plus porteuse d'un projet collectif.
 - Est celle qui jouit d'une mobilisation intersectorielle et multiréseaux.
 - Est celle dont les leviers d'intervention locaux sont les plus nombreux
 - Est celle qui démontre de plus nombreuses opportunités
- Que la priorité choisie par le comité de développement social dans le cadre du Projet impact collectif porté par Centraide soit « vie de quartier »

Proposé par: Stéphane Tremblay

Appuyé par: Marianne Guichandut

Adopté à l'unanimité

3. Que la problématique autour de laquelle le projet impact collectif s'articulera soit :

Isolement des populations.

Proposé par : Lorraine Lessard

Appuyé par : Léo Fortin

Adopté à l'unanimité

4. Que le changement souhaité (objectif) soit:

Créer ou consolider des initiatives pérennes favorisant la mixité sociale, notamment, par :*

- *des lieux*
- *des actions*
- *des démarches.*

**la pérennité passe par l'économie sociale.*

Proposé par : Lucie Dal Molin

Appuyé par : Véronique Coulombe

Adopté à l'unanimité

5. Afin d'identifier les indicateurs de réussites :

Proposition :

Que les membres du comité de développement social délèguent au comité aviseur la tâche de leur proposer des indicateurs de réussites menant à l'atteinte de cet objectif.

Proposé par : Véronique Coulombe

Appuyé par : Alain Turner

Adopté à l'unanimité

6. Que les moyens pour atteindre ce changement souhaité (pistes d'actions) soient :

- *Soutenir des initiatives citoyennes (corporatif) (ex : ruelles vertes, projet d'aménagement sur Hochelaga,...)*
- *Développer un « programme » de citoyens-relais (inclure les jeunes, projet intergénérationnel)*
- *Ouvrir un centre communautaire et d'économie sociale (Maison du citoyen)*
- *Consolider le projet CÉRES actuel (entre autres, avec un marché public)*
- *Développer des événements culturels, sociaux- communautaires*
- *Bonifier l'intervention de proximité*
- *Démocratiser les organismes communautaires*
- *Pour se faire, il est impératif:*
 - *d'avoir un maximum d'appuis (arrondissement, élus, domaine de la santé.....)*
 - *de créer des ponts avec le corporatif*
 - *d'impliquer les commerçants*

Proposé par : Léo Fortin

Appuyé par : Lorraine Lessard

Adopté à l'unanimité

- 7. Afin que le comité aviseur puisse faire des recommandations aux membres du comité de développement social concernant l'ensemble du projet**

Proposition :

Que les membres du comité de développement social mandatent le comité aviseur d'amener des recommandations quant à :

-l'élaboration du plan de financement avec Centraide

-Évaluer la faisabilité (montage financier, porteur potentiel, ressources humaines, étapes, échéanciers, étapes ...)

Proposé par : Véronique Coulombe

Appuyé par : Lorraine Lessard

Adopté à l'unanimité